



المركز الجهوي للاستثمار فاس مكناس  
الجهة الإقليمية للاستثمار فاس مكناس - مركز  
Centre Régional d'Investissement Fès - Meknès

CRIFM/DG n° **0 0 2 9 1 5**

Fès, Le **3 1 Dec 2024**

## Décision n°180/2024/DG/DR

### Appel à candidature pour le recrutement d'un (1) « Chef de Pôle Maison de l'Investisseur » rattaché au Directeur Général du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès

-----  
Vu la loi n° 47-18 portant réforme des Centres Régionaux d'Investissement et création des Commissions Régionales Unifiées d'Investissement promulguée par le Dahir n°1-19-18 du Jourmada II 1440 (13 février 2019) ;

Vu le décret n°2.19.67 du Châabane 1440 (17 avril 2019) pris pour l'application de la loi n°47-18 portant réforme des Centres Régionaux d'Investissement et création des Commissions Régionales Unifiées d'Investissement ;

Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n° 24/2012 du 6 dulhija 1433 (22 Octobre 2012) sur la gestion de modalités de recrutement dans les établissements et les entreprises publics ;

Vu la circulaire N° 7-13-cab du 18 Jourmada II 1434 (29 avril 2013) relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les établissements publics ;

Vu l'organigramme et le statut du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès tels qu'ils ont été approuvés par le Conseil d'Administration du CRI Fès-Meknès ;

Vu la loi-cadre pour le recrutement au titre de l'année 2024, approuvée par le président du Conseil d'Administration et le Ministère de l'Economie et des Finances ;

Vu les pouvoirs conférés au Directeur Général du CRI Fès-Meknès par le Conseil d'Administration ;

Vu les nécessités de service.

### Le Directeur Général du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès

### Décide

#### Article 01 : Recrutement

Le Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès lance un appel à candidature, au titre de l'année 2024, pour le recrutement d'un (1) **Chef de Pôle Maison de l'Investisseur** rattaché au Directeur Général du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès.



## **Article 02 : Missions**

La mission du « **Chef de Pôle Maison de l'Investisseur** » est d'agir en tant que Guichet Unique pour l'assistance, l'accompagnement et le suivi des investisseurs et entreprises dans la réalisation de leurs projets d'investissement.

## **Article 03 : Responsabilités**

### **STRATEGIE :**

- Assurer la mise en œuvre de la stratégie du centre au sein de la « Maison de l'investisseur » ;
- Superviser l'application des réformes concernant la simplification administrative ;
- Assurer le suivi des relations avec les élus régionaux et les délégations ministérielles dans le cadre du Guichet Unique.

### **DEPTOIEMENT OPERATIONNEL ET TRANSFORMATION :**

- Superviser l'assistance des investisseurs dans l'accomplissement des procédures et démarches administratives à entreprendre pour la création de leurs entreprises ;
- Superviser l'accompagnement des investisseurs et des entreprises en particulier les petites et moyennes entreprises pour la réalisation de leurs projets d'investissement et les accompagner pour l'obtention des autorisations et actes administratifs exigés ;
- Piloter le suivi des entreprises et l'accompagnement de ces dernières, durant leur cycle de vie ;
- Piloter le développement et l'administration des plateformes électroniques dédiées à l'investissement au niveau régional pour permettre aux investisseurs et aux entreprises en particulier les petites et moyennes entreprises d'accéder aux données relatives à l'environnement régional de l'investissement ;
- Veiller à la dématérialisation des procédures et formalités relatives à l'instruction des dossiers de projets d'investissement.

### **MANAGEMENT :**

- Gérer les ressources humaines, financières et matérielles ;
- Participer au recrutement et à l'évaluation des collaborateurs des entités supervisées ;
- Exécuter et gérer le budget du Pôle en termes de dépenses d'investissement, les dépenses de fonctionnement et toutes autres dépenses en rapport avec ses missions.

## **Article 04 : Type de recrutement et lieu d'affectation**

- Type de recrutement : Contractuel.
- Lieu d'affectation : Ville de Fès avec mobilité régionale.

## **Article 05 : Conditions minimales du profil requis**

L'appel à candidature est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- Être de nationalité marocaine, âgé de 45 ans au plus ;
- Titulaire d'un diplôme d'ingénieur d'Etat/Architecture, Master ou diplômes équivalents ;
- Expérience exigée : 10 ans minimum dans une fonction liée au domaine de l'investissement, de la planification, de l'urbanisme, de l'accompagnement des investisseurs et des entreprises dont 4 ans minimum dans un poste de responsabilité ou un poste similaire ;
- Maîtrise des langues : Arabe, Français ;
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation à une peine afflictive ou infamante ;



- Ne pas être inscrit au casier central disciplinaire des administrations publiques.

#### **Article 06 : Dossier et modalité de candidature**

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Une demande de candidature adressée à Monsieur le Directeur Général du CRI Fès-Meknès,
- Un Curriculum Vitae (CV) actualisé,
- Une copie certifiée conforme du diplôme (équivalence exigée pour les diplômes délivrés par les établissements étrangers),
- Une copie certifiée conforme des attestations de travail justifiant l'expérience du candidat,
- Une copie de la CNIE (recto-verso),
- Une proposition d'un plan d'actions et d'une méthodologie de travail pour le fonctionnement et la performance du poste à pourvoir.

Le dossier de candidature doit parvenir au bureau d'ordre du CRI Fès-Meknès sis à 45, Avenue Taha Houcine – 30000 Fès, contre accusé de réception ou par courriel envoyé uniquement à l'adresse [rh@fesmeknesinvest.ma](mailto:rh@fesmeknesinvest.ma) en copie l'adresse [secretariat@fesmeknesinvest.ma](mailto:secretariat@fesmeknesinvest.ma) au plus tard le 5 Janv 2023 à 16h (inclus) et seront instruits par une commission désignée à cet effet.

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai ou ne correspondant pas au profil recherché sera automatiquement écarté.

#### **Article 07 : Déroulement de la sélection**

Il sera procédé à une présélection des dossiers de candidature sur la base des conditions mentionnées dans les articles 5 et 6.

Les candidats présélectionnés à l'issue de cette première phase seront convoqués pour participer aux entretiens.

Une commission de sélection sera désignée par le Directeur Général du CRI Fès-Meknès pour étudier les dossiers de candidature et mener les entretiens avec les candidats.

#### **Article 08 : Publication**

La présente décision, la liste des candidats admis à passer les entretiens de sélection, ainsi que la date et le lieu du déroulement des entretiens et les résultats définitifs de l'appel à candidature seront publiés sur le portail des emplois publics [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) et dans les locaux du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès.

#### **Article 09 : Nomination**

Le candidat sélectionné pour le poste susmentionné sera nommé par décision du Directeur Général du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès conformément à la réglementation en vigueur.

**Mohamed SABRI**  
Directeur Général du Centre Régional  
d'Investissement Fès-Meknès

